

APPEL À PROJET

ACQUISITION D'UNE SCULPTURE POUR LE JARDIN A LA FRANCAISE PARC DU CHATEAU DE COUPVRA

PRÉAMBULE

La commune de Coupvray a pour projet d'acquérir une sculpture afin de l'installer dans le jardin à la française situé au sein du parc du château.

LE CONTEXTE

Coupvray, village chargé d'histoire, village natal de Louis Braille.

Située en Seine et Marne, à 35 km à l'est de Paris, entre Lagny et Meaux, la commune de Coupvray fait partie du secteur IV de la ville nouvelle de Marne la Vallée. Elle accueille sur son territoire une partie de Disneyland Paris.

Elle est membre de Val d'Europe agglomération avec les communes de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Magny le Hongre, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis.

La commune de Coupvray est un havre de paix, au milieu d'un territoire en pleine expansion, dotée d'un patrimoine historique inscrit à l'inventaire des monuments historiques, naturel remarquable qui comprend notamment :

- ❖ la maison natale de Louis Braille,
- ❖ un jardin des cinq sens,
- ❖ le parc du château,
- ❖ la ferme du couvent,
- ❖ la grange aux Dîmes
- ❖ l'église St Pierre.

Elle a su garder son âme de village briard en se préservant d'une urbanisation intense. **Le village de Coupvray a été labellisé « village de caractère » en 2015 et a également obtenu une deuxième fleur décernée par le jury des villes et villages fleuris.**

Par ailleurs, le village a reçu le label « **patrimoine d'intérêt régional** » pour récompenser la richesse de son patrimoine vernaculaire en 2018, ainsi que le label « **village en poésie** ».

Ses habitants, les Cupressiens, jouissent d'une vie associative, culturelle et sportive particulièrement développée grâce à des associations dynamiques et à ces multiples équipements. **Le village a d'ailleurs été labellisé « commune active et sportive 2 lauriers » en 2019.**

Coupvray développe depuis des années une politique culturelle ambitieuse dans les différents champs artistiques et propose chaque année une programmation composée d'une dizaine de spectacles et d'événements culturels et artistiques. La ville est dotée de différentes infrastructures : une salle de spectacle de 100 places, et le musée Louis Braille.

Au cœur du parc du château ont été réaménagés un jardin à la française avec des agencements légers comme des allées de promenade, un espace de détente, afin d'ouvrir une nouvelle fenêtre paysagère pour le public.

Les enjeux ont été d'anticiper et d'apporter des espaces de respiration, faciliter l'accès de cet espace à tous, d'offrir un **théâtre de verdure**. Ils sont sources de richesse et l'objectif est de pouvoir en tirer parti en garantissant leur valorisation et leur préservation.

Le développement d'un cadre de vie favorable à la population est aujourd'hui un enjeu reconnu par tous tant pour la vie quotidienne que pour l'image de la commune vue de l'extérieur.

OBJECTIFS

La commune souhaite inscrire l'art dans le jardin à la française du parc du château et que le projet s'insère dans une démarche de valorisation touristique de la commune.

Ce projet doit

- ✚ Encourager une approche originale et innovante concernant l'amélioration du cadre de vie.
- ✚ Sensibiliser les habitants et un public de tous âges à leur environnement par le biais de l'art, en les invitant à porter un nouveau regard sur l'identité de leur commune au travers de la vision de l'artiste, et en ouvrant leur esprit à de nouvelles représentations.
- ✚ S'inscrire dans une logique de développement durable.

PROGRAMME DE COMMANDE

Le cadre général dans lequel la commande artistique devra être pensée repose sur la politique menée par la commune de Coupvray, autour de la mise en valeur de son patrimoine architectural, fortement marqué par la pierre, la création artistique, ainsi que du regard porté sur les éléments naturels. Il est attendu des candidats la prise en compte de ce patrimoine, de son contexte historique, du paysage environnant et de ses caractéristiques physiques.

Le projet consiste à installer des sculptures représentant les 4 saisons dans le jardin à la française. Pour cette première phase, il est demandé à l'artiste la création de la sculpture symbolisant le printemps. Cette œuvre doit suggérer une sensibilisation au respect de l'environnement et aux questions de développement durable et d'écologie.

Les contraintes liées à l'accessibilité du terrain devront être prises en compte, ainsi que les dispositions des ABF.

L'œuvre proposée devra prendre en considération la totalité de la parcelle.

Par ailleurs :

- ✚ L'œuvre sera installée en plein air, les matériaux utilisés devront résister durablement aux intempéries,
- ✚ Être solidement fixée au sol. La sculpture pourra toutefois être déplacée dans le cadre d'une éventuelle restructuration,
- ✚ L'œuvre devra être conçue et mise en place en tenant compte de l'espace paysager,
- ✚ Les besoins d'entretien de l'œuvre devront pouvoir être pris en charge localement avec des moyens modestes,

- ✚ Pour la réalisation de cette œuvre, l'artiste visera à privilégier les matériaux naturels (pas de plastique). Des produits manufacturés et objets à caractère artistique peuvent aussi être incorporés au projet, avec le constant respect de l'environnement.
- ✚ La taille de l'œuvre ne devra pas excéder deux mètres de haut avec socle et ne devra pas dépasser deux mètres de large

MISSIONS DE L'ARTISTE

L'artiste devra :

Concevoir, réaliser, livrer et installer l'œuvre.

SÉLECTION DES CANDIDATS

Pour postuler, l'artiste devra rendre un dossier papier complet (pas de dossiers numériques) comprenant :

- ✓ Un CV artistique
- ✓ Un book présentant l'ensemble du travail de l'artiste
- ✓ Un dossier technique, avec la représentation de l'œuvre, et son implantation, les matériaux, le détail des couleurs, les dimensions et moyens de fixation
- ✓ Un budget de création (coût des matériaux, coût d'impressions, besoin éventuel d'outillage...)
- ✓ Le cout total du projet finalisé et mis en place

Les candidats formuleront une proposition d'intégration sur le site : implantation, socle éventuel (dimensions, matériaux, ...), orientation

CALENDRIER

- Dépôt des candidatures et du projet au plus tard jusqu'au 11 mars 2019
 - Choix du projet artistique le 20 mars 2019.
 - Délai d'exécution : 7 semaines à compter du bon de commande.
- Installation de l'œuvre : 9 mai 2019

BUDGET : 15 000€ TTC

Le budget comprend la création, les fournitures et l'installation.

DEPOT DES CANDIDATURES PAR COURRIER A L'ADRESSE SUIVANTE :

Monsieur Thierry CERRI, maire de Coupvray, Hôtel de ville, place de la mairie – 77700 COUPVRA Y.

CONTACTS :

Renseignements techniques : Thierry ROUSSET – thierry.rousset@coupvray.fr – 01.60.04.22.54

Renseignements administratifs : Nathalie JACOB – nathalie.jacob@coupvray.fr – 01 64.63.43.03